

07/10

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022

Présents :

Cyril BENOIT, Céline BUON, Kévin COHEN, Jean COTTE, Mael DALGLIESH-LEMOINE, Florence DANTON, Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA, Grégoire ETRILLARD, Alexis GOIN, Emiliano GROSSMAN, Pauline LEBARON, Pierre-Louis PERIN.

Absents ou excusés :

Sarah BONVALET-YOUNES, Raphaël CHARPENTIER (procuration à Alexis GOIN), Mario DEL PERO, Théo GAUDY, Cassandre REMOND, Julie SAADA.

Assistaient à la séance :

Pauline BENSOUSSAN	Directrice du pilotage
Gabriela CROUZET-REHOROVA	Directrice des admissions
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la formation par intérim
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Sergei GURIEV	Directeur de la formation et de la recherche
Sylvie HERLICQ	Déléguée ressources et vie enseignantes
Sébastien THUBERT	Directeur de la vie de campus et de l'engagement
Baptiste VIVIEN	Responsable de l'engagement étudiant

*

* *

I.	Ajustements des règlements des admissions	2
II.	Reconnaissance des associations étudiantes	9
III.	Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 4 juillet 2022	9
IV.	Point d'information relatif à la rentrée	10
V.	Présentation du bilan 2021-2022 de la vie étudiante	13
VI.	Échange d'informations sur des questions diverses	17

**CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022**

La séance est ouverte à 8 h 35 par Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Bonjour à toutes et tous. Je propose qu'on démarre ce conseil. Je vous souhaite à tous la bienvenue. J'espère que vous avez passé de bonnes vacances, que vous êtes reposés, que vous avez toutes vos forces pour cette rentrée du CVEF et les missions qui nous attendent cette année. J'en profite aussi pour annoncer que Jeanne LAZARUS quitte la présidence du Conseil de l'institut. Je voulais aussi souhaiter la bienvenue à Monsieur GURIEV, à ma droite, qui a été nommé en juillet directeur de la formation et de la recherche et qui sera parmi nous souvent. Voulez-vous dire quelques mots de présentation ?

Sergei GURIEV

Merci beaucoup Mariana. Comme vous l'avez indiqué, j'ai été nommé en juillet. Merci beaucoup de m'accueillir. Je vais assister aux réunions de ce conseil aussi souvent que possible. Je suis enseignant-chercheur, professeur d'université en économie. Je suis à Sciences Po depuis 2013. J'ai plusieurs expériences : côté scientifique, et aussi côté formation, et plus récemment, j'ai été directeur d'études doctorales à Sciences Po. J'ai participé aux travaux de l'école doctorale. Mon rôle, en tant que directeur de formation et de la recherche, est de rassembler enseignement et recherche à Sciences Po. Pour cela, je vais beaucoup travailler avec les chercheurs, les professeurs, mais aussi avec les équipes administratives et sans oublier évidemment les étudiants. Comme je l'ai dit, je vais participer aux réunions de ce conseil. Je vais rester à l'écoute et améliorer les choses que vous pourrez évoquer.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Merci. On va enchaîner avec l'ordre du jour. Je sais que certains doivent partir tôt, je propose de commencer avec tous les votes. On va donc passer à l'ajustement des règlements des admissions. C'est Madame CROUZET qui va présenter ce point.

I. AJUSTEMENTS DES RÈGLEMENTS DES ADMISSIONS

Gabriela CROUZET - REHOROVA

Bonjour à toutes et tous. Merci Madame la Présidente. Aujourd'hui, je viens vous faire la proposition de quelques ajustements dans les règlements des admissions, d'une part du règlement d'admission bachelor de Sciences Po et d'autre part, de celui en master de Sciences Po. Pour les ajustements proposés dans le premier règlement, concernant le bachelor, nous proposons deux ajouts que je vais détailler avec vous. Dans le règlement d'admission en master, au contraire, nous proposons deux suppressions. Sur le règlement de bachelor de Sciences Po, deux ajouts sont proposés. Dans l'article qui est consacré à la définition du candidat, nous proposons d'ajouter l'éligibilité du baccalauréat professionnel. Comme vous le savez, à la suite de la réforme des admissions en première année, ayant permis de renforcer véritablement la diversité territoriale et sociale de notre corps étudiant, il est donc proposé d'ajouter au texte actuel du règlement ce type de baccalauréats pour pouvoir se porter candidat en première année de Sciences Po. Actuellement, seuls les candidats préparant un baccalauréat général ou technologique, ou un diplôme d'études secondaires équivalent étranger au baccalauréat français peuvent se porter candidats au bachelor de Sciences Po. Le baccalauréat professionnel est un diplôme national comportant 7 épreuves obligatoires communes, il y a aussi des épreuves facultatives. Les épreuves dites générales sont très proches des tronc communs des baccalauréats général et technologique. Par exemple, les épreuves générales dites communes sont le français, l'histoire-géographie, l'enseignement moral et civique, l'économie-droit, l'économie-gestion-prévention santé, langues vivantes, mathématiques, physique et chimie - c'est une épreuve qui n'existe pas dans le tronc commun du baccalauréat général

et technologique aujourd'hui -, arts appliqués, culture et artistique. Dans le règlement de Sciences Po, la mention du type de baccalauréat éligible à l'admission en première année apparaît pour la première fois dans le règlement signé en décembre 2011, applicable à partir de la campagne d'admission de la rentrée 2012. Avant cette date, tous les baccalauréats permettaient de se porter candidat au concours d'entrée en première année. Le type de baccalauréat vient du règlement 2011. Si l'on regarde ce qui se passe aujourd'hui à l'échelle de l'enseignement supérieur français dans les autres formations, dites sélectives, nous remarquons que Sciences Po est le seul établissement à limiter l'admission aux seuls baccalauréats généraux ou technologiques. Si on observe les règles appliquées pour les bacs professionnels, on constate que les autres IEP, les Instituts d'études politiques, ne précisent généralement pas le type de baccalauréat nécessaire pour se porter candidat en première année. Seul l'IEP de Bordeaux fait passer les baccalauréats professionnels par une commission spécifique pour obtenir une dérogation au cas par cas. Cette possibilité de candidater pour les bacs professionnels existe. Dans toutes les classes préparatoires, tous les baccalauréats sont éligibles, dans toutes les écoles de commerce recrutant au niveau de Bac 0, tout de suite après le bac, tous les bacs sont également éligibles. Seules certaines écoles d'ingénieurs peuvent limiter l'accès au bac général ou certains bacs technologiques. Nous souhaitons introduire cette possibilité pour les excellents élèves qui sont dans les parcours du bac professionnel, car cela permettrait de donner une chance à certains de ces excellents talents de candidater à Sciences Po et ainsi, de renforcer le caractère inclusif de l'admission en première année, dont encore une fois, l'objectif était de renforcer la diversité des profils. Voilà la première proposition. Je ne sais pas comment vous souhaitez procéder, peut-être que je déroule toutes les propositions pour ce premier règlement ? Le deuxième ajout concernant le règlement en première année, consiste à ajouter une mention explicite concernant le plagiat, lequel est déjà pris en compte dans le règlement des admissions, à travers l'article 3.2 portant sur les conditions à la candidature et les conditions de la fraude. Nous proposons d'introduire une mention encore plus explicite du plagiat, notamment des conséquences dans le cas du constat d'un plagiat dans le règlement des admissions à bachelor. Les établissements d'enseignement supérieur disposent de leurs propres règles concernant le plagiat. À Sciences Po, vous le savez, il est demandé à tous les étudiants de s'engager dès le début de la scolarité à respecter la charte antiplagiat et les règles de l'honnêteté intellectuelle qui font l'objet de l'article 12 du règlement de scolarité. Il nous semble essentiel de renforcer la sensibilisation de tout futur étudiant à Sciences Po dès sa candidature, à l'importance de ces règles, la compréhension de ce qu'est le plagiat et, notamment, des sanctions qui seront appliquées en cas de plagiat constaté dans le cadre de la procédure d'admission. Ce sont les deux ajouts pour le règlement des admissions en bachelor : l'ajout du type de baccalauréat professionnel dans l'éligibilité des candidats à la procédure d'admission en première année et l'ajout explicite du plagiat, à savoir ce qu'est le plagiat et les sanctions qui seront appliquées en cas de constat de plagiat.

Pauline LEBARON

Merci pour la présentation. Côté élus UNEF, on est très favorable à la première modification, l'ajout du bac professionnel comme un bac pouvant permettre de candidater à Sciences Po. Cela permet de découvrir que ce n'était pas le cas actuellement et cela me paraît essentiel de changer cela dans une perspective d'ouverture sociale. Je ne vais pas m'éterniser sur le sujet. J'avais une question sur le plagiat. Quelles sont les situations rencontrées ? J'ai du mal à me représenter au niveau du processus d'admission quel type de plagiat avez-vous pu constater ? C'était pour en savoir un peu plus.

Jean COTTE

J'ai une question sur l'éligibilité des candidats issus des bacs professionnels. Merci pour la présentation. Du côté de Nova, nous sommes aussi très favorables à cet ajout. Dans les faits, combien de candidats issus de bacs professionnels arrivaient à entrer à Sciences Po avant 2011 ? On voudrait savoir si c'est une réelle possibilité pour les candidats d'entrer à Sciences Po, si les choses sont mises en œuvre pour faire en sorte que ce soit vraiment possible pour eux d'entrer ou est-ce un droit qui, dans les faits, finit par être factice, car on ne leur permet pas ensuite de passer la campagne d'admission ?

Mael DALGLIESH

Nous aussi nous nous réjouissons de cette réforme. Une question allant dans le même sens que celle de Monsieur COTTE, avez-vous prévu de prendre contact, pour aller vers l'avant, avec des lycées professionnels pour les démarcher, les encourager et permettre une réelle ouverture et informer réellement les lycéens de ces lycées professionnels ?

Gabriela CROUZET - REHOROVA

Je commence par les questions de Madame LEBARON sur les types de plagiat constatés. Si nous proposons le fait d'être plus explicite dans le règlement des admissions, c'est que nous avons déjà 2 années d'expérience de la réforme de l'admission en première année. Pour mémoire, il y a deux étapes dans l'admission : la première sur le dossier de candidature, la deuxième qui est l'oral. Chaque épreuve est notée sur 20 et c'est l'ensemble de ces quatre épreuves sur 20, qui font partie du processus, qui décide de l'admission du candidat. Dans les trois premières épreuves qui font partie du dossier de candidature, il y a des notes obtenues aux épreuves de baccalauréat, il y a une double évaluation qualitative du parcours candidat au lycée, de sa scolarité, sa progression, de son placement au niveau de sa cohorte, des commentaires faits par les enseignants et les conseils d'école. Ensuite, la troisième épreuve faisant partie du dossier de candidature, qui s'appelle les écrits. C'est une série d'exercices rédactionnels consistant à répondre à trois questions de motivation très précises concernant la motivation pour Sciences Po et un essai, appelé « essai rédactionnel ». Chaque année, le comité pédagogique de l'admission en première année définit 5 sujets connus dès l'automne. Le candidat doit répondre à l'une des 5 questions proposées chaque année et rédiger un essai sur ce sujet d'environ une page dans son dossier de candidature. Dans le cadre de cette épreuve, de cet exercice rédactionnel d'essai personnel que nous avons pu constater depuis 2 ans quelques plagiat qui ont été identifiés par les évaluateurs. Il y a deux évaluateurs qui se penchent sur la notation de ces écrits. Quand il y a un doute d'un évaluateur sur un éventuel plagiat, nous vérifions ensuite avec l'outil Urkund, que vous connaissez, que Sciences Po utilise par ailleurs dans le cadre de la scolarité pour les plagiat. Nous avons pu confirmer quelques plagiat. Cela nous semblait important de dire aux candidats, dans le règlement des admissions et aussi sur le site web de Sciences Po, qu'en cas de plagiat constaté dans le dossier de candidature, notamment dans ces exercices rédactionnels, il y aura sanction. Ce que nous proposons, vous avez dû le voir dans les propositions que nous faisons dans le texte du règlement, est de s'aligner avec la logique de la charte antiplagiat de Sciences Po et de passer l'exercice écrit à 0/20 en cas de plagiat constaté et avéré. Cela nous semble extrêmement important de le dire explicitement au candidat pour qu'il puisse se sensibiliser très fortement à ce sujet dès la rédaction de son dossier de candidature. Pour ce qui est des bacs professionnels, malheureusement, je n'ai pas pu retrouver des statistiques avant 2011 sur le nombre de bacs professionnels qui auraient pu candidater dans le passé, voire être admis. J'ai la comparaison avec le bac technologique qui a toujours été éligible, j'ai donc des exemples récents à l'esprit. Nous avons toujours plusieurs dizaines de candidats avec le bac technologique. Chaque année, nous en avons plusieurs qui peuvent être admis, ce n'est pas systématique, tout dépend de la qualité de la candidature. Cette ouverture n'est pas factice, comme vous l'avez dit. Un excellent candidat venant d'un parcours professionnel pourra se porter candidat, ce qui n'était pas possible les années précédentes. Si sa candidature s'avère excellente, il sera valorisé dans le cadre de notre procédure d'admission que j'ai décrite, où il y a la possibilité de s'exprimer sur l'excellence de son parcours scolaire et aussi dans le cadre de ses écrits personnels demandés à tout candidat - cela s'applique absolument à tout le monde – et dans lesquels il est tout à fait possible de valoriser ses qualités, quel que soit le parcours eu au sein du lycée. Ensuite, il y a l'oral, qui est aussi le même pour tous. Aujourd'hui, il est constitué de 3 séquences : présentation du candidat, commentaire d'image, qui n'est pas un commentaire de connaissance ni en histoire, histoire de l'art, géographie, etc. C'est une discussion autour des interprétations possibles d'une image. Encore une fois, c'est un exercice accessible à tous les parcours. Ensuite, il y a une discussion autour des motivations pour Sciences Po. C'est vraiment une possibilité pour tout excellent candidat venant d'un parcours professionnel. Monsieur DALGLIESH, sur le fait de contacter les lycées professionnels, nous ne nous sommes pas encore posé cette question. Nous attendions de voir le résultat des votes aujourd'hui pour définir la façon dont on va communiquer avec les lycées et lycéens concernés. De toute façon, ils seront invités à nos journées portes ouvertes déjà posées pour cet automne, à la fin du mois d'octobre. Comme l'an dernier, nous organiserons plusieurs webinaires proposés aux

candidats, aux lycées en France métropolitaine, à l'étranger, aux lycées français à l'étranger. Ces candidats ne seront pas coupés de l'information concernant le fait de postuler à Sciences Po, c'est certain.

Alexis GOIN

Deux questions pour ma part sur les modifications apportées au règlement. La première porte sur la marge d'appréciation que vous envisagez de donner à l'évaluateur. Dans la présentation que vous venez de faire, on a l'impression que c'est automatique dans votre esprit, dès lors que le plagiat est avéré, une fois vérifié avec la direction. Je n'ai pas participé à l'exercice d'admission, mais, en tant qu'enseignant, j'ai déjà été confronté à des cas de plagiats, qui ne sont jamais faciles à traiter, car il y a toujours un spectre entre le plagiat pur et simplet et l'inspiration très forte, maladroite. De ce point de vue, je pense que l'idée d'une marge d'appréciation est quand même importante. Laisser l'évaluateur seul face au dossier, ce n'est pas évident compte tenu de l'impact que cela peut avoir sur l'orientation de ces élèves. Que voulez-vous dire par « attribué » et comment guiderez-vous les enseignants dans l'exercice ? Deuxième question, plutôt une demande de précision sur ce même alinéa que vous comptez introduire dans le règlement des admissions : « Sans préjudice d'une saisine de la section disciplinaire ». J'imagine que si l'étudiant n'est pas accepté à Sciences Po, par hypothèse, il ne ressortira pas des compétences de la section. En revanche, est-ce dans le cas où il est admis et que le plagiat est admis postérieurement que vous envisagez cela ? Je me demandais quelle était la portée de cette précision.

Pauline LEBARON

Une question qui va dans le prolongement de la précédente. Cela nous paraît important que l'étudiant ait des voies de recours si un 0 leur est attribué pour raison de plagiat. Comme cela a été dit, il y a tout un spectre au niveau du plagiat. Cela nous semble important que l'étudiant ait la possibilité d'un réexamen du dossier par un autre correcteur, correctrice, en tout cas, réfléchir à une possibilité de recours dans ces cas-là.

Jean COTTE

Je partage ce qui a été dit sur le fait qu'il faille une appréciation du correcteur, voire de plusieurs, pour être sûr que celle-ci soit bien faite puisque c'est un dossier très important pour les candidats à Sciences Po. Dans vos explications à la dernière question, j'ai noté que la vérification par Urkund n'était pas systématique, qu'elle a lieu que quand il y a un doute. Je me demande pourquoi la vérification par le logiciel Urkund n'est pas faite systématiquement, comme c'est le cas pour l'ensemble des examens et devoirs rendus par les étudiants de Sciences Po. Cela permettrait d'avoir une appréciation a posteriori, par un humain, mais avec outil, utilisé pour les étudiants de Sciences Po, pourrait être utilisé systématiquement pour les candidats.

Gabriela CROUZET - REHOROVA

Merci pour vos questions qui sont importantes. Comment évalue-t-on un plagiat ? Vous avez raison, c'est très complexe. Au niveau de la charge antiplagiat de Sciences Po actuelle, il est écrit qu'un plagiat est constaté quand il y a 5 mots d'affilé inspirés ou copiés d'un autre texte. Dans le cadre de l'admission, il me semble que nous ne pouvons pas appliquer stricto sensu cette règle. Il nous semble important de sanctionner les plagiats qui vont au-delà de cela. Par exemple, l'an dernier, nous avons eu un candidat international dont l'évaluateur avait l'impression d'avoir déjà lu des propos similaires sur le même sujet. Il a été confirmé, non pas par Urkund, mais par des recherches que nous avons faites dans l'équipe des admissions : le candidat s'était fortement inspiré d'un article publié dans le New York Times, en anglais. On a eu quasiment un copié/collé. Le texte de l'essai personnel était à peu près sur une page dont deux tiers venaient de cet article que nous avons trouvé par nos propres recherches dans le New York Times. Là, il n'y a pas de doute sur la sanction. Pour chaque cas identifié où il y a un doute, il y a plusieurs vérifications de faites, avec l'outil Urkund, avec d'autres logiciels antiplagiats existants, que nous utilisons si nous voulons être vraiment sûrs de l'étendue du plagiat. Par ailleurs, nous vérifions par des recherches Google qui peuvent nous amener sur des pistes que les logiciels antiplagiats n'ont pas identifiées. C'est un sujet relativement complexe, mais vous voyez qu'on ne va pas sanctionner un candidat automatiquement. Le plagiat a une définition relativement complexe sur laquelle on travaille

avec le comité pédagogique. Il n'y a pas une personne seule pouvant décréter une sanction qui peut conduire à noter l'exercice 0/20, ce qui rend impossible l'admission à Sciences Po. Avec 0/20, on n'a aucune chance de passer à l'étape orale. Pour la question liée, pourquoi ne pas vérifier systématiquement ? Cela pourrait être tentant, mais comme je vous l'ai expliqué, certains plagiats sont plus complexes qu'une simple vérification dans un logiciel. De plus, le logiciel Urkund ne peut évaluer d'un coup que 15 000 candidatures. Pour le collège universitaire, nous dépassons régulièrement ce chiffre. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas arrimer Urkund directement à la plateforme d'admissions de Sciences Po, car techniquement parlant ce n'est pas faisable. Par ailleurs, dans la scolarité de Sciences Po, il n'y a pas de vérification systématique non plus. Nous sommes dans une forme de cohérence avec ce qui se fait dans le cadre de la scolarité où les plagiats ne sont pas systématiquement vérifiés, mais constatés lors des corrections des examens par les enseignants. Le système de la remontée d'un doute autour d'un plagiat est le même que ce que je vous propose aujourd'hui pour la procédure d'admission. Dernière question, Madame LEBARON, vous le savez, une procédure d'admission, de toute façon, donne la possibilité de formuler un retour à l'issue de cette procédure. Il est donc tout à fait possible que le candidat que l'on a sanctionné pour plagiat nous formule un recours gracieux et que nous puissions vérifier qu'il n'y a pas eu de problématique, d'erreur matérielle sur sa candidature. Cela fait partie de la possibilité globale donnée à chaque candidat de nous questionner par un recours gracieux sur son admission ou non-admission.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Merci. Il n'y a plus de question, je propose de passer au règlement d'admission en master.

Gabriela CROUZET - REHOROVA

Nous vous proposons deux suppressions. La première porte sur une règle aujourd'hui inscrite dans le règlement disant qu'on ne peut candidater qu'un maximum de 3 fois à l'admission en master. Nous nous proposons de supprimer, au sein de l'article 2 portant sur les conditions de la candidature, cette phrase indiquant que le candidat ne peut présenter plus de 3 candidatures à l'admission en master. Actuellement, quelle que soit la procédure d'admission, les candidats savent qu'ils ne peuvent pas se présenter plus de trois fois. Cette limite ne nous apparaît plus pertinente, car, finalement, avoir ou ne pas avoir candidaté n'a absolument aucune conséquence sur l'admission ou la non-admission l'année de la candidature. Par ailleurs, techniquement, il est devenu complexe d'être certain que quelqu'un a candidaté une fois, deux, trois ou quatre fois à l'admission en master. Nous vous proposons de supprimer la condition de 3 candidatures possibles et de laisser la possibilité à tout candidat de postuler au master de Sciences Po autant de fois qu'il le souhaitera. Il n'y aura pas de conséquences d'une année sur l'autre sur l'admission. On souhaite proposer cette suppression pour qu'un candidat, très motivé par Sciences Po, qui souhaite candidater plus de trois fois puisse le faire. La deuxième proposition concerne aussi une suppression. Elle porte sur une condition faisant partie uniquement de la procédure française en master et non internationale. Elle consiste à dire qu'il y a un report d'admission automatique si le candidat n'a pas fourni le justificatif de langue, notamment en anglais, au niveau requis au moment de l'admission. Aujourd'hui, un candidat à la procédure française en master qui est admis, mais qui n'a pas fourni son justificatif de langue au moment de l'admission, se fait automatiquement reporter l'admission à l'année suivante. Nous pensons que cette règle n'est plus du tout adaptée à la situation actuelle. D'une part, ces admissions conditionnelles ont été mises en place quand il était difficile de passer des tests de langue, lesquels avaient lieu en présentiel, il y avait des questions de déplacements géographiques et de calendrier. Il n'était pas toujours possible d'avoir son test de niveau au moment de l'admission à Sciences Po. Actuellement, tous les tests de langue ont été transformés en distanciel. Il est possible d'avoir plusieurs dates de passage de ces tests sous format numérique, à distance, et il y a beaucoup de tests que l'on peut faire quand on veut, avec un résultat sous 48 heures. Ce système est aussi incohérent avec ce qui est pratiqué pour les candidats de la procédure internationale master qui ne bénéficient pas de ce report automatique d'admission s'ils n'ont pas le niveau de langue requis au moment de l'admission. Enfin, quand on accorde des reports d'admission automatiques, cela complique considérablement la gestion des effectifs, car on doit réserver ces places pour l'année suivante et donc les enlever du nombre d'admis qu'on peut avoir l'année suivante. Il nous semble important que nous alignions les règles requises pour les niveaux de langue avec la procédure internationale master et que

tous les candidats à l'admission en master soient obligés de présenter un test de niveau de langue au moment de l'admission et que le report d'admission ne soit plus automatique sur cette base pour les candidats de la procédure française master.

Pauline LEBARON

Je me permets de finir sur la question précédente, la question des recours, car je n'ai pas eu le temps de réintervenir. Il me paraît important que ce soit rajouté, indiqué dans le règlement, en dessous du paragraphe ajouté par la proposition d'aujourd'hui et de rappeler aux étudiants qu'un droit de recours gracieux existe. Beaucoup d'étudiants ne sont pas au courant de leurs droits et là, cela me paraît important de le mentionner dans le cadre du plagiat. Pour revenir sur le master et le justificatif de langue, à l'UNEF, on pense qu'il faudrait un changement plus profond à ce sujet et qu'un justificatif ne soit plus exigé, au pire, que ce soit exigé de montrer que le niveau d'anglais est acquis par exemple avec un relevé de notes d'une formation à distance, mais que ce ne soit pas un justificatif, une attestation externe à l'établissement. D'autant que pour des étudiants en licence à l'université, il n'y a pas de passage requis de certification à la langue anglaise, comme on a pu le voir avec la décision du Conseil d'État, il n'y a pas non plus de possibilité d'accompagnement financier pour le passage de ces certifications, ce prérequis nous semble très inégalitaire.

Jean COTTE

C'est une question qui va dans le même sens que celle de ma camarade. Pour le test d'anglais : quel est le nombre de candidats concerné par ce recours ? Est-il vraiment nécessaire d'effectuer ce changement quand on sait que, outre les raisons mentionnées et les possibilités d'y remédier dont vous parlez, chaque situation d'admission est unique. Laisser cette possibilité d'avoir un an pour produire cette certification peut toujours être intéressant pour les candidats. Deuxième question, pour revenir sur la décision récente du Conseil d'État qui a refusé de conditionner la délivrance des diplômes nationaux à une présentation de certification en langue anglaise (c'est une question plus générale) : est-ce que Sciences Po souhaite évoluer sur cette obligation d'avoir une certification du C1 pour obtenir son master ou bien s'attendent-ils à avoir un recours contre eux devant le conseil administratif sous peu ?

Gabriela CROUZET - REHOROVA

Madame LEBARON, si j'ai bien compris, vous proposez de rajouter une mention dans le texte pour dire explicitement qu'un recours est possible. Nous allons examiner cette possibilité avec les juristes de Sciences Po. Vous savez que le règlement des admissions est réalisé de concert avec la direction juridique. Sachez que cette notion de recours est introduite dans toute les lettres d'admission. Vous recevez une lettre de non-admission et vous avez la phrase qui vous dit que vous avez la possibilité de formuler un recours. C'est quelque chose qui est très explicite. Pour ce qui est de la question des relevés de notes, non, ce n'est pas possible. À l'admission, il faut avoir des règles très claires qui s'appliquent à tous les candidats. En master, actuellement, nous avons environ 12 000 à 15 000 candidats. Il n'est pas possible de dire qu'un relevé de notes suffit pour prouver un niveau de langue. Nous devons être absolument certains que le candidat sera en mesure de suivre la scolarité à Sciences Po. On parle de la langue anglaise pour la procédure française master. Cette certitude d'être certain de ce niveau suffisant pour ne pas être en échec dans la scolarité par la suite n'est possible qu'à travers des épreuves harmonisées, donc des tests reconnus par notre système d'admission. Il s'agit principalement de l'IELTS, de TOEFL, vous les connaissez très bien. Désormais, il y a aussi des plateformes qui organisent des tests de langues, que nous reconnaissons également qui, par ailleurs, ne sont pas très coûteux : 50 euros. C'est un coût qui commence à être abordable pour tout le monde et au niveau des délais, on peut faire son test et avoir le résultat en 48 heures. Nous ne pourrions pas faire reconnaître des relevés de notes comme suffisants, car la règle doit être absolument harmonisée pour tous les candidats, même internationaux. En termes d'admission, cela fonctionne comme cela depuis de nombreuses années. Le nombre de candidats concernés par cette mesure de report automatique est d'au moins une vingtaine, une trentaine de candidats concernés chaque année. On constate surtout que ces candidats ne reviennent pas l'année suivante et ne fournissent pas les tests requis. Ils ne viennent plus à Sciences Po, alors que nous leur réservons les places. En termes d'effectifs, nous nous retrouvons avec quelque chose qui n'est pas à hauteur de nos objectifs, car nous souhaitons avoir une gestion très précise des effectifs. Pour nous,

il est important d'aligner les règles entre procédure internationale master, concernant tous les candidats internationaux master, pour qui la règle du report automatique d'admission n'existe pas et les candidats, via la procédure française, qui ont aujourd'hui toutes les possibilités de se préparer à temps aux tests que l'on demande et avec un coût – car j'entends votre questionnement sur les candidats venant des universités – désormais tout à fait abordable, anticipable.

Pierre-Louis PERIN

Je voulais revenir sur la question des lycées professionnels. J'ai bien noté que ces derniers assuraient une formation dans toutes les matières identiques à la voie générale. Néanmoins, je me demande comment vous pouvez évaluer le niveau relatif des étudiants d'un bac professionnel dans les matières telles que le français, la culture générale, etc. Est-ce que ce niveau relatif est suffisant pour donner les bases nécessaires au suivi de la scolarité à Sciences Po ?

Gabriela CROUZET - REHOROVA

C'est une question importante. Nous allons former les évaluateurs et les sensibiliser à l'évaluation de ces parcours différents. Ils ont une vocation professionnelle, mais le tronc commun, malgré tout, comprend des matières, des épreuves similaires à celles des autres parcours de bacs. Nous allons rechercher de l'excellence comme nous le faisons dans les autres voies. Il appartiendra aux évaluateurs de repérer cette excellence, garante de ce que vous appelez le niveau relatif. Un candidat d'un bac professionnel qui est premier de sa classe durant toute sa scolarité, qui a les félicitations de ses enseignants, des conseils de classe, dont les bulletins de notes nous parlent d'un potentiel extraordinaire, d'un niveau tout à fait solide, je pense que c'est à travers ces éléments que nous pourrions constater le niveau relatif que vous évoquez.

Pauline LEBARON

À ce sujet, pour nous ce qui est important, c'est l'accompagnement une fois entré à Sciences Po pour les jeunes de bacs professionnels, qu'il puisse y avoir un accompagnement bien présent, renforcé, individualisé s'il y a des difficultés constatées en début de scolarité pour que, par la suite, ce soient des étudiants qui réussissent véritablement leur scolarité.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Je veux bien prendre la parole sur le sujet de la scolarité. Merci pour cette question importante. Je remets un peu de contexte sur les bacs professionnels. Pour les lycéens qui choisissent cette filière, qui est professionnelle et professionnalisante, à la fin de leurs études au lycée, l'objectif est d'être en emploi. C'est un sujet qui remet dans un cadre différent la problématique qu'on soulève ce matin, c'est la question de l'orientation. Cette procédure s'adressera aux lycéens ayant choisi une filière d'orientation professionnelle, mais qui, finalement, parce que la maturité est plus importante, qu'ils ont été plus sensibilisés à ce qui est possible de faire dans le supérieur, voudraient changer d'orientation. Ce sont ces profils qui nous intéressent, car l'objectif de l'institution comme le disait Madame REHOROVA-CROUZET est de s'ouvrir au maximum de talents, de diversité très large. C'est le sujet. L'idée est qu'on reste dans l'excellence, mais les parcours exceptionnels qui se seraient trompés d'orientation, pour les raisons évoquées, pourraient nous rejoindre à condition que les enseignants aient estimé que le niveau, notamment le potentiel, la capacité de travail et que la motivation soient au rendez-vous. On est dans cette démarche, donc on n'en admettra pas beaucoup probablement, puisqu'en général, ils ont choisi cette voie pour être à 17-18 ans dans le monde du travail. Vous avez vu que le gouvernement s'est saisi du sujet des bacs professionnels et qu'une réforme est en cours. Sciences Po interviendra en ouverture sur une difficulté probablement minimale d'orientation. Je vais garder la parole pour le niveau C1, car ce sujet est important, sur le sujet porté devant le Conseil d'État. Je vous rappelle une chose majeure : l'obligation de scolarité et le niveau d'anglais C1, niveau professionnel, est une volonté de l'établissement pour favoriser l'employabilité de ses étudiants, rien d'autre que cela. Quand vous êtes diplômé de Sciences Po avec un niveau C1 en anglais, vous avez plus de chance de trouver un emploi. Je dirai même que vous êtes attendu avec ce niveau d'anglais. Je rappelle que 40 % de nos étudiants par promotion ont un premier emploi à l'international. Je rappelle aussi que nos étudiants du collège universitaire qui rejoignent les masters, soit à peu près 50 % d'une cohorte, ont quasiment tous passé la

certification pour aller dans un établissement, car c'est obligatoire, et c'est posé comme tel par nos partenaires. Ils ont quasiment tous le niveau C1 quand ils arrivent en master. Les étudiants internationaux aussi, de fait. Il ne reste que la population d'étudiants qui vient des établissements français pour laquelle il nous semble important de veiller à ce que le niveau C1 soit acquis, car il est demandé comme une obligation de scolarité à la fin de M2. Nous sommes en train d'interroger notre direction juridique sur la portée de la décision du Conseil d'État.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? Non. Je vous propose de passer aux votes. Madame GASMI, y a-t-il des procurations ?

Ismahane GASMI

Oui, Monsieur CHARPENTIER donne procuration à Monsieur GOIN.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Les modifications sont adoptées à l'unanimité. On passe au point sur la reconnaissance des associations étudiantes par Monsieur VIVIEN.

Les membres approuvent à l'unanimité les modifications proposées aux règlements d'admission.

II. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Baptiste VIVIEN

En guise d'introduction, je voudrais préciser d'abord que le statut d'association reconnu permet aux associations de bénéficier d'un soutien de Sciences Po (logistique ou financier) pendant 2 années universitaires. 36 associations ont demandé et obtenu leur statut l'an dernier, elles pourront en bénéficier jusqu'à l'été 2023. 88 autres associations avaient obtenu leur statut au cours de l'année 2020-2021, ce statut arrivait à son terme cet été. Cela veut dire que ces associations pourront, si elles le souhaitent, continuer à bénéficier du soutien proposé par Sciences Po, mais elles auront la nécessité de représenter leur dossier et d'être en conformité avec l'article 13 permettant l'obtention de ce statut. Le dossier qui vous a été transmis fait état des premières associations dans cette rentrée. On a 21 associations qui se sont présentées, 18 demandent un renouvellement, 3 sont issues des initiatives sélectionnées de l'an dernier et sont, elles aussi, complètement à jour et en conformité avec l'article 13 permettant cette obtention. Je vous évite la lecture des 21 associations, mais je suis à disposition pour vos questions.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Y a-t-il des questions ou des remarques ? On peut passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

Les membres votent la reconnaissance des associations étudiantes à l'unanimité.

III. ADOPTION DU PV PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU 4 JUILLET 2022

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Pour l'adoption du procès-verbal de la séance du 4 juillet, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Très bien, c'est adopté à l'unanimité. On passe au point d'information sur la rentrée. Je donne la parole à Madame DUBOIS-MONKACHI.

Les membres adoptent le procès-verbal à l'unanimité.

IV. POINT D'INFORMATION RELATIF À LA RENTRÉE

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Un point rapide sur cette année 2022 qui se situe dans un cadre de retour à la normale. Je voudrais vous présenter 3 axes qui me semblent avoir structuré cette rentrée qui est encore en train de se jouer, même si nous sommes déjà au quart de notre calendrier d'enseignement, puisque nous abordons aujourd'hui la troisième semaine de cours. Trois axes principaux se sont joués durant cette rentrée : la découverte de l'établissement et de ses ressources avec l'organisation de visites du campus parisien et des campus locaux, notamment par des étudiants du BDE. Je vous le rappelle, il y a l'application Sciences Po, outil très important pour nos étudiants qui permet - notamment sur le campus parisien qui, même s'il a été un peu recentré, est éclaté – de s'orienter et d'avoir connaissance de tous les endroits où ils peuvent trouver des services, de l'information. Les bibliothèques ont été visitées par l'ensemble des primo-arrivants et des ateliers de prise en main des ressources en ligne, notamment Factiva, qui est la source de presse nationale et internationale gratuite et à distance, proposés. Cette année, une sensibilisation aux violences sexuelles et sexistes a été diffusée aux étudiants, de manière obligatoire pour tous les primo-arrivants, qu'ils arrivent de première année du collège universitaire ou de master. Un module interactif conçu par une société d'e-learning, c'est donc le métier et l'expertise, permet d'évaluer dans 4 cadres différents les cours, les stages, le privé ou en soirée, les situations et, le cas échéant, les peines encourues en cas de délit ou de crime. Ce module est obligatoire. À ce jour, la référente VSS nous annonce qu'environ 86 % des étudiants qui ont cette obligation l'ont suivi. Mathias VICHERAT a annoncé dans sa conférence de presse de rentrée qu'un bilan serait effectué devant les instances en janvier 2023. Sur les campus, la même dynamique est à l'œuvre avec les référents VSS. Tous les supports de communication ont été repensés. Vous verrez sur le site une mise à jour des informations, un nouvel infogramme et, je voulais la prendre, mais je l'ai oublié dans mon bureau, une carte Z. Je ne sais pas si un de mes collègues en a une dans sa poche ? Non. Une carte Z très pratique avec tous les éléments, informations, en français et en anglais, permettant aux étudiants d'avoir le maximum d'information à ce sujet. Pour terminer sur ce sujet, un concours sur le consentement est lancé dans le cadre de l'alliance Sorbonne-Paris Cité, comme l'an dernier. Il aura lieu au mois de novembre. Sur la découverte de l'établissement et de ses ressources, un événement majeur, Meet the services, qui a lieu chaque année. Cette année, il a pu avoir lieu en présentiel. Il permet aux étudiants d'avoir un accès à tous les services proposés par la direction de l'accueil et de l'accompagnement. C'est un guichet unique, appelé Centre de services aux étudiants qui se trouve au premier étage de ce bâtiment, et qui regroupe tous les services offerts aux étudiants pour les accompagner dans leurs démarches extrapédagogiques, comme le renouvellement d'un titre de séjour ou d'un accompagnement pour les étudiants en situation de handicap. Cette année, pour la première fois depuis 2019, il y a eu Welcome programme pour les étudiants en échange, lesquels sont très présents, car nous avons pratiquement 400 étudiants en échange de plus que les années précédentes. Cela est dû au mouvement de incoming/outgoing d'étudiants. C'est une logique d'échanges à l'œuvre pour recevoir/envoyer des étudiants dans les universités partenaires. Cette année, ils étaient près de 500 à suivre le programme Welcome programme qui leur a permis d'être en lien avec une acculturation de l'établissement, mais aussi de la ville et des villes, puisqu'il existe également sur le campus de Reims. Les activités associatives de l'établissement ont été présentées lors des amphes de rentrée. Deuxième grand axe, ce sont les leçons inaugurales. En cette année de célébration des 150 ans, une grande leçon inaugurale a été donnée pour la première fois à l'ensemble des étudiants de Sciences Po par Madame Beate KLARFELD le 24 août. Cette conférence s'est tenue dans le cadre de la commémoration des 80 ans de la rafle du Vel d'Hiv. Elle prend tout son sens puisqu'elle se veut, comme les 150 ans, un moment de transmission à la jeunesse via les étudiants de Sciences Po auxquels elle a déclaré : « Je vous fais une confiance aveugle pour ne jamais oublier la mémoire de la Shoah ». Après ce grand événement, de nombreuses personnalités sont venues sur le campus de Paris dont l'écrivain Mohamed MBOUGAR SARR, prix Goncourt 2021. Il a fait une conférence sur le désir d'apprendre qui était passionnante pour les étudiants de Reims. Nous avons eu une leçon de notre directeur de la formation et de la recherche Sergei GURIEV, sur la liberté académique, qui sera un des sujets majeurs du festival des 150 ans et qui est un sujet majeur pour notre établissement. Devant les étudiants de l'EAP, Madame Rima ABDUL-MALAK, ministre de la Culture, a fait sa leçon sur la place de la culture dans un monde où il y a beaucoup d'urgences. Ce soir, peut-être le savez-vous, pour les étudiants de PSIA, c'est la Première

ministre de l'État de la Barbade, Madame Mia MOTTLEY, qui viendra faire une conférence sur les questions écologiques. Vu l'actualité, sa présence prendra un relief particulier, car il me semble que c'est un Etat qui est sorti du Commonwealth il y a quelque temps. Je ne serais pas complète si je ne rajoutais pas l'anthropologue Philippe DESCOLA, l'architecte Jean-Michel WILMOTTE, Christo GROZEV, journaliste d'investigation, venu parler de la guerre en Ukraine à l'école de journalisme. Toutes ces leçons se sont adressées aux étudiants de Sciences Po dans tous les campus, dans tous les programmes et sont à disposition des communautés sur la chaîne YouTube de Sciences Po. Enfin, dernier axe c'est la découverte du programme d'études et de la scolarité. Chaque campus a eu son amphi de rentrée présidé par le doyen ou la doyenne, puis une déclinaison par programme pour permettre aux étudiants, primo-arrivants ou pas, d'avoir une vue d'ensemble de l'année universitaire qui s'annonce. Concernant la scolarité, ce n'est pas quelque chose qui vous plaira, mais nous avons réactivé les articles 4 et 5 du règlement de la scolarité. L'assiduité est redevenue un régime de droit commun. Elle est relevée et à partir de deux absences non justifiées, la défaillance est mise en place. Pour la première fois cette année, nous avons allégé l'après-midi du jeudi pour permettre aux étudiants d'avoir des activités autres que pédagogiques, notamment, mais pas seulement sportives. Concernant la santé, les recommandations concernant le Covid sont toujours à l'œuvre, avec les gestes barrières, dans une situation qui n'est pas mise en avant par le ministère et les autorités, mais des mesures de précaution sont demandées. En cas de contamination, les étudiants doivent respecter les règles en vigueur, notamment l'éviction lorsque l'étudiant a des symptômes. Toutes ces informations ont été diffusées aux étudiants en début d'année. Elles se trouvent sur le site web de Sciences Po. Dernier élément de prospective, c'est la semaine des 150 ans qui arrive, avec de nombreux événements et l'invitation de plusieurs dizaines de présidents d'université partenaire internationale venant à la rencontre de Sciences Po pour célébrer avec Sciences Po les 150 ans. Différentes conférences auront lieu notamment sur la question des libertés académiques, elles seront portées par nos professeurs. Vendredi après-midi, nous avons libéré les étudiants des enseignements (désolée pour les professeurs concernés) afin de participer à de nombreuses activités. Le calendrier, très dense, est en ligne. Les activités auront lieu à la fois à Saint-Thomas et au 27. Par exemple, une dictée géante organisée le vendredi après-midi, un concours de photos souvenirs des 3 A, car nos étudiants ont mis à disposition de nombreuses photos. Pourquoi ce concours ? Car Sciences Po fête les 20 ans de la troisième année cette année. Aussi, de nombreuses conférences, des invités internationaux. Ces activités seront soutenues par France Culture qui enregistrera quelques conférences qui seront ensuite mises à disposition de Sciences Po. Je vous souhaite à toutes et tous une très bonne rentrée. Je suis à disposition pour répondre à vos questions.

Jean COTTE

Avec NOVA, nous avons une question sur la rentrée sur le campus de Dijon, où nous avons essayé de communiquer avec le directeur du campus de Dijon au moment de la rentrée. Nous avons eu des remontées de la part des étudiants, car nous avons fait face à une sorte de surbooking et à un trop plein d'étudiants sur ce campus. Loin de nous l'idée de dire qu'il faudrait diminuer le nombre d'étudiants admis à Sciences Po, mais la seule réponse qui nous a été faite quand nous faisons face à des remontées selon lesquelles les étudiants n'étaient pas capables d'entrer dans les amphithéâtres, que parfois même, cela dépassait souvent les jauges de sécurité, était de ne pas prendre compte les étudiants internationaux dans nos comptages. Vous l'avez dit, c'est la 20^e année de la troisième année à Sciences Po, on a aussi des étudiants qui viennent en échange ici. Il est important de les prendre en compte, car ils s'assoient en amphi tout comme les autres étudiants de Sciences Po qui ne sont pas en échange.

Pauline LEBARON

Deux remarques : la première sur l'accueil des étudiants sur le campus parisien. On a énormément de banques qui étaient présentes lors de la semaine de prérentrée en péniche prenant l'espace où des associations, organisations souhaitaient s'installer. C'est une remarque qu'on avait déjà faite l'an dernier. Cela nous pose énormément de problèmes, d'une part pour la visibilité de nos organisations, mais aussi, car il nous paraît essentiel de ne pas donner trop de place à des banques d'intérêt privé au sein de notre établissement. Par ailleurs, je souhaitais faire une remarque sur la présentation des organisations représentatives. À nos yeux, il manque encore une présentation de ces organisations sur

l'ensemble des campus, mais aussi pour les étudiants de master. Actuellement, on a une présentation qui se fait sur le campus parisien des associations permanentes et des organisations représentatives, mais ce n'est pas le cas dans tous les campus et pour les formations de master. Certes, beaucoup d'étudiants en master viennent de Sciences Po et connaissent déjà les organisations représentatives, mais une part non négligeable vient aussi de l'extérieur et des étudiants internationaux qui connaissent encore moins le système de représentant en France. Il me semble essentiel qu'il y ait une présentation pour l'ensemble des étudiants entrant dans l'établissement.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Concernant les effectifs sur le campus de Dijon, vous avez raison, Monsieur COTTE, Sciences Po a été une fois encore victime de son succès. C'est un retour à la normale. Je parle sous le contrôle de la directrice du pilotage, c'est une confirmation que les étudiants veulent venir et on a ce sentiment partout dans les secteurs économiques, on l'a vu cet été, notamment avec le retour des touristes. Il y a vraiment une volonté d'être là. Une équipe de Sciences Po travaille toute l'année pour évaluer le nombre d'étudiants effectivement présents et qui travaillent sur ce qu'on appelle le yield, le taux d'attrition, et cette année, il a été plus faible que d'habitude. C'est une réalité. Il y a effectivement plus d'étudiants qui ont répondu présents, alors qu'on pensait qu'ils allaient se comporter comme avant la crise. En réalité, on est en période postcrise, il y a beaucoup d'essais qui paraissent à ce sujet et qui l'expliquent. Il y a un changement majeur, il y a beaucoup d'étudiants. Cela étant, et j'imagine que les informations que vous avez remontent à la première semaine de cours, voire celle de prérentrée, les choses se sont améliorées dans le sens où, d'abord, la directrice exécutive du collège universitaire nous a fait un point exhaustif en fin de semaine, il n'y a pas de problème de jauge ou de sécurité, puisque les étudiants sont plus nombreux, mais les capacités d'accueil sont là. Avant, il y avait moins d'étudiants que ne le permettaient les capacités d'accueil. C'est le premier point. Deuxième point, il peut y avoir des endroits communs où, quand tous les étudiants sont là, c'est compliqué. Les campus de Dijon et du Havre essaient de trouver des solutions pour donner un peu plus de régulation à ces espaces. Quand c'est nécessaire, des cours, des triplettes supplémentaires ont été créés pour éviter, vous parliez de jauge de sécurité, que les salles soient sur occupées. En ce qui concerne les cours en amphithéâtre, on n'a pas de difficulté majeure, même s'ils sont pleins. Il y a un petit bémol pour Paris, ce n'est pas nouveau, cela existait il y a quelques années, les anciens doivent s'en souvenir, je m'en souviens très bien. Les premiers e-cours de Sciences Po doivent dater de 2008-2009, tous les étudiants voulaient venir en cours. On pensait que Boutmy allait suffire et on a dû libérer toute la colonne. On est dans une situation que l'on connaît. Il y a une vingtaine d'étudiants en plus de la capacité d'accueil de Boutmy et là aussi, on a trouvé une solution en mettant à disposition une salle. Ce ne seront pas toujours les mêmes étudiants qui ne seront pas dans l'amphithéâtre, cela va tourner de fait, mais la solution a été trouvée pour garantir des conditions d'étude optimales. Pour vos questions, Madame LEBARON, je passe la parole au directeur de la vie de campus.

Sébastien THUBERT

S'agissant de la présence de partenaires bancaires en péniche dans le cadre de Meet the services, c'est un service attendu et demandé par les étudiants notamment internationaux, car ils ont besoin de faire fonctionner des comptes en France pour leurs études et leur vie quotidienne. Nous avons entendu vos remarques l'an passé, puisque la présence en péniche est limitée à 3 jours. Vous n'étiez pas là Pauline, mais pendant ce temps, vous aviez des espaces dédiés et très bien exposés dans le jardin du 27 où, je crois, les rencontres des associations représentatives avec les étudiants ont été nombreuses et un certain nombre de choses ont été organisées. La semaine suivante, nous avons veillé à installer ces banques en petit hall et non pas en péniche pour laisser la primauté aux associations étudiantes, même si celles-ci n'étaient pas très présentes. Pour la présentation des associations représentatives, il est vrai que nous privilégions la première année pour cette présentation très spécifique en amphi, mais je ne doute pas que vous serez très présents en péniche. Ce n'est pas encore le cas, mais vous le serez bientôt, pour vous présenter aux étudiants, notamment de master. Je sais que l'UNEF sera présente au forum des associations organisé dans le cadre des 150 ans. Ce sera une occasion, surtout en octobre pour l'élection des élus et représentants étudiants et étudiantes dans les conseils va avoir lieu, pour promouvoir vos organisations et ce que vous souhaitez y faire. Pour les campus, je rappelle que les associations

représentatives bénéficient d'un financement de leurs déplacements pour aller en campus, à raison de 2 allers-retours par campus et par semestre et que, je crois que depuis 2 ans, surtout lié au Covid, il y a peu de déplacements. Je vous invite à profiter de ce début de semestre pour vous déplacer dans les campus en région pour vous faire connaître, car je pense que c'est aussi une démarche qui doit être faite par les associations elles-mêmes. Bien sûr, on travaillera avec vous pour que les instances et la place des associations représentatives soient bien comprises dans le cadre des élections qui vont venir.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Y a-t-il d'autres questions ou observations ? On peut passer au point suivant de l'ordre du jour. Madame LESEGRETAIN est souffrante, elle ne sera pas parmi nous aujourd'hui. Le point sur l'enquête des jeunes diplômés est reporté au prochain conseil. Néanmoins, une brochure vous sera distribuée au cas où vous n'auriez pas eu la foi de parcourir tout le document sur cette enquête. Pour ceux qui ne sont pas là, vous pourrez la récupérer avant le prochain conseil. Vous pourrez préparer vos questions et observations pour la séance suivante. Je vous propose de passer à la présentation du bilan 2021-2022 par Monsieur THUBERT.

V. PRÉSENTATION DU BILAN 2021-2022 DE LA VIE ÉTUDIANTE

Sébastien THUBERT

Merci Madame la Présidente. Comme il est prévu et comme vous l'avez souhaité lors de la dernière réforme du règlement de la vie étudiante, il est prévu que ce bilan vous soit présenté à la première séance du conseil de l'année universitaire qui suit. Je remercie vivement Baptiste VIVIEN à mes côtés, responsable de l'engagement étudiant, qui a œuvré cet été pour rassembler l'ensemble des données auprès des collègues en campus et réussir à en faire une synthèse pour vous donner un maximum d'éléments vous permettant de voir si nos moyens et les dispositifs d'accompagnement que nous mettons auprès des associations correspondent à l'esprit que vous avez souhaité en arrêtant le règlement de la vie étudiante. L'année 2021-2022, et les présidents du CVEF l'avaient souligné, était importante, car c'était de pouvoir favoriser un redémarrage de la vie étudiante après deux années très impactées par les différents confinements et une quasi-interdiction faite par le ministère de l'Enseignement supérieur d'activités relatives à la vie étudiante au sein des campus. Dans cet esprit, vous avez souhaité alléger un certain nombre de dispositifs, notamment ayant trait à la reconnaissance. Je pense que vous avez eu raison, car on a une belle dynamique de croissance des associations, en tout cas un retour de signaux et, sur certains points, nous battons même des records. À ce titre, l'an dernier, nous avons compté plus de 300 associations initiatives étudiantes qui ont rassemblé, et je l'ai mis en exergue, plus de 1 100 responsables, étudiantes et étudiants, qui s'investissent tous les jours pour les piloter. Sciences Po a mobilisé, que ce soit à travers vous, le conseil de la vie étudiante et de la formation, mais auprès de l'ensemble des campus près de 335 000 euros pour apporter des financements à cette vie associative. Ce retour de la vie étudiante, c'est aussi le retour des événements, des conférences, débats, ateliers. À Sciences Po l'an dernier, nous en avons compté plus de 1 600. Rapproché et rapporté aux 24 semaines de présence des étudiants, vous voyez l'importance de cette activité et à quel point il est difficile de décorrélérer cette vie associative de la formation. C'est un point important que nous devons avoir à l'esprit. Cela fait partie de l'expérience étudiante. À cette occasion, je voudrais saluer les responsables de la vie étudiante de l'ensemble des campus en région, les directeurs de campus et les directeurs exécutifs qui sont très impliqués dans cette vie étudiante, notamment dans les campus en région parce que ce sont eux qui sont au cœur de l'encadrement de ces associations, même si la direction de la vie de campus et d'engagement les accompagne. Ils sont les interlocuteurs du quotidien, je tenais à les remercier. Nous comptons plus de 300 associations et initiatives étudiantes, 307, pour être précis. Dans le rapport, vous avez la répartition du nombre d'associations permanentes, reconnues et d'initiatives étudiantes par campus. L'année antérieure, on était à 255, on a plus de 50 associations et objets associatifs supplémentaires. À quoi cela est-il dû ? Je pense que c'est dû à un retour et un développement des initiatives étudiantes, notamment dans le cadre des élections présidentielles, on y reviendra, et aussi un retour des associations reconnues, qui ont demandé la reconnaissance. Dans une année de confinement, demander la reconnaissance a peu d'intérêt. On est à une sorte de retour à la normale par rapport à

l'année 2019-2020, mais malgré tout, avec une augmentation du nombre d'initiatives étudiantes. C'est plutôt rassurant. L'impact de cette élection présidentielle est que, pour la première fois, les associations et initiatives étudiantes portant sur les questions de débats et de politique sont, en termes de classement de thématique, les plus importantes. Si on retire ces données, on voit que la grande famille liée à la solidarité, l'engagement citoyen, l'éducation, la santé, la lutte contre les discriminations sont majoritaires et le cœur battant, car on est à plus d'une centaine de ces associations et initiatives étudiantes. Sur cette année présidentielle, on l'a bien vu dans les événements, cela a été un moteur d'engagement pour les 1 135 responsables d'associations et d'initiatives. Un chiffre à prendre avec précaution, car ils sont beaucoup plus nombreux. Lorsqu'une association demande la reconnaissance, ou est une association permanente, nous limitons les informations que nous demandons à l'instance dirigeante. Nous ne demandons pas les éventuels responsables de pôle, etc. Les élus étudiants savent qu'autour de ces bureaux de dirigeants, il y a une myriade d'étudiants bénévoles responsables qui s'engagent. Si on réduit aux responsables, on en est à une population de 1 135 qui est le reflet, ce qui est bienheureux, de ce qu'est notre population étudiante. On compte 60 % de responsables femmes, ce qui est une augmentation de 3 points par rapport à l'année précédente. Une stabilité dans les présidences, c'est-à-dire que 66 % des présidents sont des présidentes, ce qui est à souligner. Si on regarde, car on demande aussi les autres fonctions, les présidences et responsabilités où on a une majorité de femmes, malgré tout, sur 2 postes récurrents dans les associations, les trésoriers et secrétaires, on a encore quelques petits stéréotypes restants. Les secrétaires sont majoritairement des femmes. En trésorerie, on est à 50-50, mais on reste sur une imagerie dure, mais en vous rassurant, car c'est plus favorable que dans le champ associatif de la population générale. Pour la première fois dans ce bilan, on a aussi regardé parmi ces responsables la proportion d'étudiants en master et d'étudiants en bachelor. Ces responsables sont à peu près à 30 % issus de masters. Les autres sont issus de bachelors, cela s'explique par la présence des campus en région qui ne sont que des bachelors. Si on retirait uniquement sur les responsables parisiens, la proportion est toute autre : ils sont issus à 65-67 % de master. Ce qu'on voit, et qu'on ne verra pas les autres années, on a aussi réparti par année, c'est l'importante place des secondes années due aux campus en région et aussi, ce que vous avez peut-être remarqué, des troisièmes années. L'an dernier, nos troisièmes années étaient très présentes sur les campus du fait d'une année internationale spécifique et que sur 6 mois. Cette année, c'est tant mieux pour eux, ils seront loin de nous. Ils ont été précieux l'an dernier pour maintenir cette vie associative et pour ce qui était notre source d'inquiétude : assurer une transition et une transmission sur toute la vie étudiante. C'était notre interrogation, notamment sur les campus en région, quid de responsables associatifs n'ayant aucune connaissance ni expérience de la vie étudiante en fonctionnement ordinaire ? On a assisté à un démarrage, peut être un peu plus long en début d'année, mais très vite des premières et deuxièmes années très investies dans cette mission. Dans le rapport, on met la proportion, répartition des responsables par campus pour que vous voyez les masses. Paris et Reims cumulent le plus de responsables. Pourquoi est-ce important d'avoir ces chiffres à l'esprit ? Pour que vous ayez à l'esprit la nécessité d'accompagnement de ces responsables associatifs. Cela nécessite des équipes derrière qui sont mobilisées. On a aussi voulu pousser à voir la proportion de responsables étudiants par rapport à une cohorte, par rapport à leur campus. Que représentent-ils ? En moyenne, 15 à 20 % d'une cohorte sur un campus. Bien sûr, Paris est spécifique, car la cohorte parisienne est très large et compte des profils très différents, donc on redescend à 5 %. Puis, on a des spécificités historiques qu'il va falloir qu'on travaille, notamment Le Havre, où ils sont 8, car il y a une habitude de centralisme démocratique au travers de quelques associations très emblématiques qui ont tout en chapeau et en râteau l'ensemble de la vie associative. C'était pour souligner cela, c'est une belle proportion. Si on regarde la répartition de l'engagement des responsables par rapport aux écoles de master, l'École d'affaires publiques représente plus de 40 % des responsables associatifs, suivi par PSIA et l'EMI, qui sont les trois grandes écoles qui vont réunir les responsables associatifs. Ensuite, pour la reconnaissance, Baptiste l'a souligné, un vivier d'associations reconnues de la précédente année et d'autres qui ont émergé l'an dernier, on en a compté 124. Les associations reconnues, c'est le socle de notre vivier associatif, ce sont celles qui sont installées de façon pérenne et qui poussent des activités sur plusieurs années. Je trouve que les thématiques sont des signaux intéressants : la première thématique, ce sont des questions de solidarité, d'engagement citoyen. On a aussi débats et politique, mais tout de suite derrière, des questions de santé, d'éducation, de formation. On voit un cœur étudiant qui est bien cranté sur cela. Nous demandons aux associations reconnues quel

est leur budget annuel. Pas de surprise pour nous, mais quand on en parle à l'extérieur, il y a toujours une surprise : 95 % de nos associations reconnues ont un budget inférieur à 2 500 euros. Les finances ne sont pas leur premier besoin, même s'ils savent nous solliciter. Leur première richesse, leur première ressource ce sont leurs bénévoles, les connaissances qu'ils mettent en œuvre pour organiser leurs événements, conférences et puis, on va le voir avec les événements, des salles. C'est vraiment le cœur battant des moyens nécessaires pour les accompagner. Nous avons aussi une grande famille importante, car nous leur déléguons un service, nous avons un besoin impérieux d'eux. Nous œuvrons tous les jours. Myriam DUBOIS-MONKACHI l'a rappelé avec le bureau des élèves central dans la prérentée du campus parisien en organisant des visites sur le campus pour plus de 1 300 étudiants primo-arrivants et des actions coordonnées avec les autres associations permanentes. Elles sont 39 sur l'échelle de Sciences Po et elles sont présentes aussi dans les écoles de master qui sont importantes. Je n'aime pas la terminologie d'intégration, je préfère celle d'accueil et d'ouverture vers ce qu'est Sciences Po, d'une autre façon que par les cours. On le voit aussi pour les écoles, d'une approche du réseau professionnel, du croisement avec des dynamiques, que nous accompagnons de façon renforcée et que nous soutenons de façon appuyée. Nous avons également les initiatives étudiantes qui sont sélectionnées en début de chaque semestre. Encore cette année, elles ont été très nombreuses. Il y a une mobilisation de la communauté étudiante qui ne se dément pas, car nous sommes en progression continue sur le nombre de participants à cette sélection. On a un taux de participation d'à peu près 35 %. Cela peut paraître peu, mais nos représentants étudiants savent que 35 % pour participer à ce genre de sélection, c'est un chiffre important. Si on ramène ce chiffre uniquement aux étudiants de bachelor et master, on est à 60 % de participation. On a eu un nombre important d'initiatives, notamment beaucoup qui ont été sélectionnées pour l'année entière et d'autres qui ont émergé. Nous avons eu en conseil de la vie étudiante des débats l'an dernier sur les critères de sélection de ces initiatives étudiantes, quelles pouvaient l'être, celles qui ne le pouvaient pas, celles qui pouvaient être polémiques, comment encadrer ces mouvements d'initiative ? Je pense qu'en avançant chaque année, on trouve les moyens d'une régulation collective qui se veut de plus en plus efficace. Il faut que l'on fasse confiance à notre collectif pour réguler toute activité qui déborderait du cercle et du cadre que vous avez fixé dans le règlement de la vie étudiante. Dans tous les cas, il y a la conviction que la direction partage ce point de vue. Nous ne laisserons aucune association, initiative étudiante, déborder de ce cadre. Je disais que la première richesse des associations connues n'est pas le financement. Malgré tout, nous avons des initiatives porteuses de projets d'importance qui doivent délivrer des services nécessitant une activité économique importante. C'est pour cela que Sciences Po, avec vous et sous votre regard, car toutes les conventions annuelles des associations permanentes sont soumises à votre validation, a apporté l'an dernier plus de 245 000 euros de dotation annuelle aux associations permanentes sur l'ensemble des campus pour qu'elles puissent mener à bien les services que nous leur déléguons. Le petit regret que nous avons avec le fait d'avoir un bilan de la vie étudiante en tout début d'année, c'est que nous ne sommes pas en capacité de retraitement des comptes rendus annuels des associations permanentes qu'elles peuvent nous remettre jusqu'en octobre. Il faudrait qu'on rajoute une annexe en cours d'année pour regarder cela de plus près. Il faudra qu'on trouve le moyen pour vous donner de façon synthétique l'ensemble des activités des services que vous leur déléguez. Rappeler aussi qu'il y a un autre type de financement à Sciences Po, le fonds d'intervention associatif, permettant aux directions de campus, à la direction de la vie de campus et de l'engagement à Paris, de pouvoir délivrer des subventions à un maximum de 500 euros par projet, ce qui permet de financer l'activité courante des associations, pour aider à faire venir un intervenant dans un campus en région, aider à la communication d'une association, acheter du petit matériel, etc., ou, de façon plus importante, mettre en place et financer des dispositifs de sécurité dans les soirées étudiantes. En tout cas pour tout cela, Sciences Po a consacré environ 54 000 euros l'an dernier. Je vous invite à regarder, mais on vous le retraitera, l'importance du financement consacré aux questions de sécurité. On ne l'a pas mis dans la répartition en termes de volume financier, mais je crois qu'on est quasiment en 20 000 euros en cumulé sur l'ensemble des campus. C'est un investissement important, mais qui est pour nous essentiel pour la sécurité et le bien être de tous. Enfin, les derniers financements, ceux de la vie étudiante et de la formation qui, l'an dernier, ont représenté 24 000 euros. Je n'entre pas dans le détail de ces financements, car ils sont tous passés à votre validation l'an dernier. Malgré tout, nous devons avoir un point de vigilance sur le manque de sollicitation de nos campus en région vis-à-vis de ce fonds qui est très variable d'une année sur l'autre. Je pense qu'il y a une notion de bouche-à-oreille

des responsables associatifs. Nous allons renforcer la communication auprès des responsables associatifs en région pour qu'ils sollicitent ce fonds pour qu'on puisse mieux les soutenir. Je le disais en introduction, l'activité sur les campus a été très importante. Près de 1 600 activités étudiantes ont été organisées sur l'ensemble des campus, quand je dis 1 600 événements, vous avez de tout : des réunions à 10, comme de grands événements avec 600 personnes mobilisant énormément de services. Surtout, ce sont des demandes à traiter. Quand on regarde les demandes, c'est quasiment 1 900 demandes à traiter chaque année sur 24 semaines. Cela nécessite une mobilisation très importante. Je tiens à saluer le travail formidable de Clémence JAMET sur le campus de Paris. Quand on voit les 1 200 demandes qu'elle a dû traiter l'an dernier, en coordination avec les services généraux, la direction de la communication, le cabinet du directeur et tous les services impliqués sur ce type d'événement. En tout cas, les événements ont battu leur plein. Vous avez la répartition selon les types d'événements organisés. L'an dernier, suite à la mise en place et mise en œuvre du plan de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, vous avez, nous avons fait obligation aux associations organisant des événements festifs à l'extérieur ou des voyages réunissant plus de 20 étudiants de déclarer au préalable leurs événements, dans les 15 jours qui précèdent. L'an dernier, nous avons traité 176 déclarations d'événements extérieurs pour tout type, et quasiment une centaine sur Paris. Ces déclarations sont traitées par chaque campus. Le but n'est pas d'obtenir un visa de la direction de Sciences Po, mais que nous soyons en capacité d'accompagner ces associations dès lors que nous décelons un défaut d'organisation ou que cela ne semble pas répondre aux exigences de sécurité, de préservation des personnes ou qu'il y a un risque paraissant apparent. On a tout un tas de questions sur le contexte d'organisation, l'alcool, etc. On a encore du chemin à faire, car on est en sous-déclaration par rapport à ces événements. On en rattrape pas mal en leur disant : « Nous avons vu la publicité pour votre événement, mais nous ne retrouvons pas votre déclaration. Y a-t-il un oubli ? ». Il va falloir que cela rentre dans les mœurs. On estime qu'on devrait être à 250-300 déclarations plutôt que 176. Dans les événements déclarés, ce qu'on peut souligner, c'est qu'il s'agit d'une majorité de soirées étudiantes ou d'after-work qui sont déclarés, majoritairement – mais est-ce le poids de Paris ? – dans des salles privées ou des bars, mais qu'on voit, malgré tout, ce qui nous préoccupe, des soirées organisées dans des appartements et des maisons. On sait que cela peut être une problématique de prévention, c'est notamment le cas dans les campus en région. On va continuer de travailler là-dessus. Nous avons encore un défaut de formation de l'ensemble des organisateurs, car 26 % des événements sont organisés par des associations dont les responsables n'ont pas suivi la formation de réduction des risques en milieu festif. Nous allons continuer à œuvrer là-dessus. Nous avons renforcé le nombre de sessions. Il nous reste encore un chemin à faire, car 40 % des événements n'ont pas prévu un dispositif spécifique de lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans leurs événements. Cela va assez vite se rétablir, car le ministère de l'Enseignement supérieur travaille à la mise à jour de la charte sur les événements festifs et va faire obligation de traiter spécifiquement ce cas d'un dispositif de prévention de lutte contre les violences sexuelles et sexistes. L'an dernier, malheureusement, nous avons eu à déplorer des cas de piqûres sauvages lors de trois événements, que nous avons traités. Nous avons accompagné les étudiantes, car ce sont des étudiantes qui sont concernées. Nous avons été aussi en lien avec les parquets concernés, à Reims et à Paris, pour que les enquêtes puissent avancer. On en avait parlé, cette année, nous avons mis à disposition des associations permanentes des protections de verre pour les événements. Nous avons 8 000 ou 9 000 protections de verre qui ont été réparties sur l'ensemble des campus. Baptiste VIVIEN, avec un groupe d'étudiants, est en train de finaliser un guide des responsables de soirée, qui va sortir en octobre. C'est un guide assez complet qui permet d'avoir des fiches réflexes sur ces événements pour qu'ils soient bien préparés. Pour terminer, car c'est important pour nous, c'est la formation des responsables associatifs. Nous avons un socle commun de formations qui se déploie d'année en année, qui se renforce. Nous ne sommes pas arrivés au bout du chemin, mais nous n'en sommes pas loin. 53 sessions ont été organisées l'an dernier, que ce soit pour le module « Gérer une association étudiante à Sciences Po », un module de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, un module de lutte contre les discriminations « Le racisme et l'antisémitisme », un autre sur la prévention et réduction des risques en milieu festif. En cumulé, cela représente 28 000 heures de formation responsable. Si on multiplie le nombre de sessions par le nombre d'heures et le nombre de participants, on arrive à 28 000. C'est une activité importante qui va encore se développer. À la fin d'année, nous allons lancer un marché sur l'ensemble de ces formations, car la volumétrie augmente, nous devons passer très certainement par un marché. En dialogue avec les

responsables associatifs, nous savons que nous avons encore des modules qui nécessitent d'être améliorés, notamment celui consacré à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, pour le rendre encore plus pratique, coller aux questions que se posent les responsables associatifs dans leur activité courante. Par exemple, puis-je autoriser une personne, dont on dirait que, à entrer en soirée ? Ce sont des questions comme celles-là que se posent les responsables. Qu'est-ce que je fais dans mon bureau si le vice-président est accusé par une bénévole d'avoir commis une agression sexuelle ? Ce sont des choses pratiques, qui ne sont pas toujours pertinentes par rapport aux dispositifs de Sciences Po, même si Sciences Po est là. Ils doivent répondre à des règles de droit. On renforce ce côté-là. Vous vous rappelez que la direction de la vie de campus organise des séminaires autour de la création et le développement de projets associatifs. L'an dernier, ils ont réuni 122 étudiants. Dans un séminaire, vous pouvez avoir des premières années comme des doctorants ou de l'executive master, qui viennent travailler cette question, car, éventuellement, ils ont un projet non lucratif de création et qu'ils le partagent avec des professionnels. Voilà pour ce bilan de la vie étudiante. Cher conseil, je veux aussi vous remercier pour le soutien permanent dont vous procédez pour la vie étudiante et l'attention que vous avez. Un remerciement tout particulier à la commission de la vie étudiante dont nous avons ici des membres présents pour leurs remarques, leur vigilance, qui font avancer notre approche de la demande de financements, mais surtout les responsables associatifs. Par exemple, cette année, à la demande de la commission de la vie étudiante, nous allons sensibiliser les responsables et demandeurs à la question de l'impact environnemental des événements. On travaille de cette manière avec la commission. Je souhaitais la remercier. À votre disposition si vous avez des remarques et des questions.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Non. On peut passer au dernier point d'échanges d'informations.

VI. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Jean COTTE

Nous avons un certain nombre de questions diverses pour ce premier conseil de rentrée. La première est sur l'état d'avancement de la généralisation de l'alternance dans toutes les écoles pour la rentrée 2023, promise durant la dernière année universitaire par le directeur. On voulait savoir si c'était en bonne route pour être effectif à la prochaine rentrée, car c'est une question très présente, prenante pour les élèves de master 1 et de 3^e année. Deuxième question relative à certains points sur le campus de Saint-Thomas qui nous ont été remontés, notamment l'inutilisation de toutes les infrastructures dans la cafétéria : il y a trois caisses, mais une seule est utilisée, ce qui crée de grands embouteillages compte tenu du nombre d'étudiants qui y va. Une autre sur des infiltrations sur le campus, près de la bibliothèque dès lors qu'il pleut, notamment la semaine dernière. Dernier point, il a bien été noté que les toilettes ont été rendues mixtes sur le campus de Saint-Thomas, ce qui est une bonne nouvelle. Il faudrait les rendre mixtes sur l'ensemble des campus et faire cette communication auprès de tous les étudiants pour que ce soit clair pour tous, comme cela a été changé il y a peu de temps et que c'est déjà le cas sur le campus de la rue des Saint-Pères. Enfin, dernière question, sur le mail envoyé aux étudiants au sujet de la couronne britannique, en tant qu'étudiant canadien, j'ai donc reçu ce mail. Je n'ai pas compris la pertinence du mail ciblé ni celle d'une liste de diffusion au sujet de la couronne britannique pour une école française et républicaine, notamment quand on connaît l'histoire du rattachement de ces royaumes à la couronne britannique, histoire lourde de sens. Merci beaucoup.

Mael DALGLIESH

Merci pour votre explication concernant la rentrée et les mesures prises contre les VSS. Pour les formations, merci d'avoir mis en place les formations, merci d'avoir fait venir une magistrate pour essayer de mieux encadrer cela à Sciences Po. Une question et un combat de l'UNI, y aurait-il la possibilité de renforcer cette formation pour qu'elles gardent l'aspect qu'elles ont aujourd'hui, mais aussi renforcer un aspect plus juridique pour former les élèves à toutes les dispositions qu'ils peuvent

prendre si un jour ils étaient victimes de VSS ? Serait-il possible d'avoir une dimension juridique ? Par exemple, expliquer par un avocat, quelqu'un qui connaît, pour renforcer cet aspect. Merci.

Pauline LEBARON

Quelques questions et remarques du côté de l'UNEF. On a observé la mise en place de nombreux portiques, notamment 13 rue de l'université, pour contrôler les entrées. On ne comprend pas, notamment au 13 rue de l'université, l'intérêt de ces portiques qui créent des embouteillages à l'entrée du bâtiment, sachant qu'un contrôle se fait déjà en amont par des agents de sécurité. On a pu constater que cela posait des soucis organisationnels sur le campus. Ce sont des portiques ultras présents sur le campus de Saint-Thomas et qui posent aussi la question d'un contrôle permanent des déplacements au sein du campus dans certains espaces. Par ailleurs, sur le campus Saint-Thomas, on note qu'il y a un problème au niveau des capacités, des places en bibliothèque et en cafétéria. En cette période de l'année, il y a énormément de monde en bibliothèque, c'est difficile de trouver une place pour s'installer. On n'ose pas imaginer ce que ce sera en période d'examens. Il y a aussi une problématique au niveau de la bibliothèque, un bruit ambiant compte tenu du fait que c'est très proche de l'extérieur ou du fait qu'il y ait un espace commun pour les étudiants. Ce n'est pas quelque chose qui est possible, mais je voulais le noter. Pour finir, merci beaucoup pour la présentation détaillée sur le rapport de la vie étudiante qui était très intéressant.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Je vais répondre avec le directeur de la vie de campus et les collègues. Un principe : si on pouvait avoir les questions en amont, ce serait vraiment bien, car là, il y a des questions très techniques, on ne pourra pas vous donner de réponses précises, car il faut qu'on se renseigne auprès des directions qui mettent en œuvre ces politiques. On peut vous répondre sur la question de l'apprentissage. Le directeur s'est engagé à ce que toutes les écoles proposent au moins une formation en apprentissage. Ce sera le cas l'an prochain pour l'école de droit et PSIA. On est en train d'y travailler. Ce sera pour la rentrée 2023. Sur la cafétéria et l'occupation du 1, Saint-Thomas : de manière générale il y a 500 places supplémentaires d'espaces de travail dans le nouveau campus. J'entends que c'est déjà très fréquenté, ce qui est une bonne nouvelle à la troisième semaine de rentrée. Il va falloir faire un semestre pour voir comment les usages se mettent en place. On est en train de travailler sur quelques espaces qui pourraient être libérés, face au 27 Saint-Guillaume à l'institut des Hautes Études sur l'Amérique latine. Ce n'est pas grand-chose, mais cela peut libérer de l'espace, notamment de bibliothèque pour les étudiants doctorants et étudiants master en école de la recherche. Il y a des pistes, mais il faut attendre de voir les pics de fréquentation. On a des réunions assez régulières avec la bibliothèque qui ne nous a pas parlé de surbooking dans les espaces de travail de la bibliothèque. Sur la pluie et les infiltrations, je n'ai pas la réponse. Je peux vous dire que quand un bâtiment est livré, on m'a appris qu'il y a autant de réserves que de mètres carrés, 14 000 m². Le campus n'a pas encore un an de vie, il a été inauguré et livré fin décembre, début janvier. Les équipes de la direction de l'immobilier sont à pied d'œuvre pour essayer de trouver des solutions. Dès que quelque chose se passe, c'est signalé et pris en charge. Sur le reste, je passe la main à Sébastien THUBERT.

Sébastien THUBERT

Pour la question des toilettes non genrées, c'est la terminologie, comme indiqué, c'est un travail qui se fera au long cours à l'occasion de la mise à jour de la signalétique dans les bâtiments, qui sera au fur et à mesure harmonisée. On est en train de stabiliser la signalétique en se fixant sur le 1 Saint-Thomas et, au fur et à mesure, cela va s'étendre aux autres sites. À cette occasion, la signalétique sera mise à jour. Il faut savoir que l'ensemble des toilettes ne peut pas être non genré, une partie peut l'être, l'autre non, pour des questions de Code du travail également. On travaille dans ce sens, et pour vous rassurer. Sur la question des formations juridiques sur les violences sexuelles et sexistes, comme vous n'êtes pas primo-arrivant, vous n'avez pas cette obligation, mais les étudiants ont reçu un message qui leur permet d'accéder aux modules de façon complètement libre sur leur espace Moodle. Je vous invite à y aller, cela va vous permettre de voir comment est construit le module de sensibilisation qui dure une cinquantaine de minutes. On serait ravi d'avoir vos retours et vos avis, même s'il a été construit avec les associations étudiantes. On a focalisé sur le dispositif de Sciences Po, car c'était la priorité, on en convient tous. Je rappelle que c'est un point de départ, ce n'est qu'une sensibilisation. Solen

LALLEMENT, la référente VSS et égalité femme-homme, a à cœur de construire différentes approches de la formation, sous différents formats, en présentiel, distanciel, sur différents sujets, qui vont cheminer tout au long de la formation. Mael, si vous me le permettez, je ferais passer votre demande. Par exemple, je sais qu'elle a en tête le harcèlement de rue. Des choses seront présentées dans ce sens. Pour revenir aux portiques, chère Pauline, je vous invite à relire les différents procès-verbaux des différents conseils, car c'est un sujet récurrent, mais je commence à connaître par cœur mon texte du coup, pour vous dire que la mise en place de ces portiques est une obligation de la préfecture de police liée au permis de construire du site Saint-Thomas et du 13 rue de l'université. Nous avons fait des tests réguliers, à plusieurs occasions, notamment en début d'été pour voir tous les dysfonctionnements relatifs. Nous avons résolu un certain nombre de difficultés. Un dispositif est mis en place, doublé en ce moment, comme vous le disiez avec des agents, pour résoudre les problématiques de personnes qui n'auraient pas leur carte, car ils n'en avaient pas besoin jusqu'à maintenant, ou de dysfonctionnements de matériel, d'étudiants qui viennent de s'inscrire et qui n'ont pas pu récupérer leur carte physique, c'est pour fluidifier tout cela. Pour l'instant, on ne remarque pas de problématique particulière en ce début d'année, mais on va suivre. En tout cas, on sait que c'est une obligation qui nous est faite. Vous avez vu qu'à l'occasion de la rentrée, dont on sait que ce sont des moments où on découvre le campus, on a désactivé les portiques et renforcé en termes d'agents de sécurité pour répondre à nos obligations. Pour les points sur la bibliothèque, notamment le bruit extérieur, comme le disait Myriam DUBOIS-MONKACHI, le bâtiment n'a pas un an de vie. C'est le premier semestre d'automne que nous vivons, nous adapterons en fonction. Nous notons toutes les remarques que vous nous avez faites depuis le début, comme la problématique des affichages libres, etc. Tout cela est noté et remonté.

Mael DALGLIESH

Merci THUBERT, je veux bien que vous transmettiez à Madame LALLEMENT. Je suis conscient que ce n'en est qu'aux balbutiements. Je vous en suis reconnaissant, c'est pour cela que je propose l'ajout d'un volet juridique. Je pense que ce sera intéressant et bénéfique pour tous. Pour les toilettes non genrées, vous vous doutiez bien que j'allais réagir, mais peut-être que j'ai raté des éléments, ma connexion n'est pas des meilleures. Quand ce sera mis en place, pourriez-vous nous indiquer quelles sont les mesures prises, qui pourra y aller, comment fonctionnera réellement ce nouveau système qui nous préoccupe et nous inquiète à l'UNI. Dernière remarque par rapport à ce qu'a dit Monsieur COTTE sur le décès de la reine. Je trouve que cette remarque est un peu mal venue. Je me sens concerné par cette nouvelle et je trouve dommage qu'il soit toujours besoin de réagir négativement. Je considère que c'est quelque chose qui devrait faire l'unité et tout le monde devrait se rassembler. Merci. Désolé d'avoir monopolisé la parole quelques minutes de plus.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

On peut donc conclure ce conseil. Merci à toutes et tous d'avoir été présents, pour vos questions, vos remarques et vos votes. On se voit le 3 octobre.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA lève la séance à 10 h 27.